

## **NOTE D'INFORMATION**

- Origine : **Direction**
  - Destinataires : Parents d'élèves
  - Objet : Elections au conseil d'administration
  - Expéditeur : **M. BALLARIN**
  - Le 21/09/2015
- 

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration auront lieu le **vendredi 09 Octobre 2015.**

### **5 sièges sont à pourvoir**

- Conformément aux dispositions réglementaires, les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste.
- Les textes régissant les élections mentionnent que chaque parent (marié ou non, séparé ou divorcé) est électeur et éligible. Chacun dispose d'une voix quel que soit le nombre d'enfants scolarisés au collège. Les familles peuvent également voter dans d'autres établissements où sont inscrits leur(s) autre (s) enfant(s).
- Tout parent qui se serait vu retirer l'autorité parentale ne peut voter.
- Lorsque l'autorité parentale a été confiée à un tiers qui accomplit tous les actes usuels relatifs à la surveillance et à l'éducation de l'enfant, ce tiers exerce à la place des parents le droit de voter et de se porter candidat.
- Tout électeur est éligible et rééligible sauf s'il a été condamné.
- Les listes de candidatures sont affichées à l'entrée du lycée (panneau d'affichage)

### **Listes des candidatures**

- les listes des candidatures peuvent être présentées par des fédérations ou unions de parents d'élèves, des associations déclarées de parents d'élèves et des parents d'élèves qui ne sont pas constitués en association.
- Chaque liste doit au moins comporter 2 noms et au maximum 10.
- Chaque liste doit comporter les noms et prénoms des candidats, classés par ordre préférentiel, ainsi que leur signature.

### **Calendrier des opérations**

- Réception des listes des candidatures ⇒ **Le Lundi 28/09/2015**
- Envoi du matériel de vote aux familles ⇒ **Les jeudi 01 et vendredi 02 Octobre 2015**
- Vote au lycée ⇒ **Vendredi 09 octobre 2015**

Il est du devoir de tous les parents de participer à ces élections compte tenu du rôle important de vos représentants. En effet, ces derniers siègent au Conseil d'Administration, instance dans laquelle s'élaborent, entre autre, le budget ainsi que les structures pédagogiques.

Je me tiens à la disposition des parents qui souhaiteraient s'investir dans le fonctionnement du lycée afin de leur donner toutes les modalités pratiques de constitution d'une liste de candidature ou d'intégration à une liste constituée.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer le jour des élections, utilisez la procédure du vote par correspondance.

Un courrier vous sera remis le vendredi 02 Octobre 2015 contenant, en plus du matériel de vote, toutes les informations nécessaires au bon déroulement de cette élection.

Comptant sur votre engagement auprès de notre communauté éducative, je vous prie d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président du Bureau de vote,**

B.BALLARIN  
Proviseur

